



ACCORD INCOMMODITES : FO NE SIGNE PAS

Malvési le 31 janvier 2024

Conformément à la dernière réunion de négociation du 16 janvier dernier, la Direction nous a fait parvenir l'accord définitif à signer avant le 31 janvier.

Cet accord ne répond toujours pas à nos attentes. En effet, ce dernier ne contient pas les revendications défendues par FO.

Lors des derniers échanges avec la Direction, seul le passage des CIME postés et des opérateurs vidange du forfait C au forfait D (de 179 € à 217 €) a été acté. Mais par contre nous avons essuyé un refus sur l'évolution du montant des forfaits A et B, sur la prise en compte de l'incommodité pour les cadres et surtout un refus catégorique de revaloriser la prime compensatrice à hauteur des points prime.

Pour toutes ces raisons FO ne signera pas cet accord qui certes fait progresser la prime d'une partie des salariés de l'établissement mais fait perdre du pouvoir d'achat à une autre partie.

FO continuera d'œuvrer pour le bien-être et les intérêts de l'ensemble des salariés de Malvési qu'ils soient postés ou HN, OETAM ou cadres.

